

Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

La pression croissante sur les prix de l'énergie, des matières premières et des matériaux, qui se conjugue avec des difficultés d'approvisionnement, touche désormais tous les secteurs.

Ainsi, à la fin du 2^e trimestre, 21% des artisans faisaient état d'une détérioration de leur trésorerie, et ils sont plus nombreux encore à craindre une baisse d'activité dans les prochains mois. A titre d'exemple, les entreprises du bâtiment se demandent si les clients auront encore longtemps la capacité d'engager des rénovations énergétiques, tant les prix des matériaux ne cessent d'augmenter.

La crise sanitaire et maintenant la guerre en Ukraine nous ont fait prendre conscience collectivement, des risques liés à nos dépendances aux importations, en termes de souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire.

Retrouver une indépendance stratégique et une autonomie dans de nombreux secteurs économiques est donc devenu un enjeu fort et partagé.

Il importe désormais de s'attacher à sa mise en œuvre concrète et déterminée, au sein de l'Union européenne. C'est le sens des propositions de l'avis et nous les soutenons.

Outre la diversification de nos partenaires commerciaux pour la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, le rapatriement d'industries au sein de l'Europe est, selon nous, un enjeu crucial.

Nous voulons insister sur plusieurs points.

Tout d'abord, il ne faut pas se limiter aux seules filières dites « d'excellence » ou « stratégiques », mais bien encourager une vraie reconquête industrielle qui réduira notre empreinte carbone fortement liée aux importations de produits fabriqués hors d'Europe, et qui contribuera à redynamiser l'économie et l'emploi sur de nombreux territoires.

Ensuite, le retour de l'industrie en Europe suppose des liens de coopération renforcés entre tous les acteurs des filières, de l'amont à l'aval comme entre donneurs d'ordre et sous-traitants, mais aussi l'investissement dans une politique de formation à la hauteur des besoins de qualification et de reconversion.

Réduire nos dépendances implique également d'encourager le développement d'une économie plus territoriale, en s'appuyant sur les secteurs qui structurent l'économie de proximité (dont ceux qui participent à l'économie circulaire), tout en répondant aux attentes de la population de consommer plus local et écoresponsable. Cela renvoie donc à la nécessité d'évaluer toute réglementation nouvelle, européenne ou nationale, à l'aune de son applicabilité et son efficacité pour les TPE de proximité qui constituent l'essentiel du tissu économique des territoires.

Enfin, les objectifs d'autonomie stratégique et de remobilisation industrielle ne pourront être atteints si les acteurs économiques européens continuent à devoir faire face à la concurrence d'entreprises étrangères bénéficiant de règles plus favorables pour opérer le Continent.

A cet égard, on peut se réjouir du profond changement d'approche opéré par la Commission, autour d'une vision plus offensive et plus protectrice des intérêts européens. Les instruments et objectifs arrêtés en ce sens, dans le cadre des politiques commerciale et de concurrence, doivent être mis en œuvre sans tarder.

Mais nous voulons souligner aussi que cette évolution devra impérativement s'articuler avec une lutte résolue contre le dumping intra-européen, en progressant plus rapidement vers la convergence sociale, fiscale et environnementale et davantage de coopération entre Etats-membres, par exemple sur le contrôle du travail détaché.

C'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers que l'enjeu de souveraineté pourra être relevé et l'unité européenne confortée.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté l'avis.